

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DILT 3 - Convention entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées relative aux modalités de mise à disposition de moyens et de services de la Ville de Paris (DILT) - Autorisation-Signature

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2511-1 et suivants .

Vu le projet de délibération, en date du 30 mars 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention entre la Ville de Paris et l'Établissement Public Paris Musées relative aux modalités de mise à disposition des prestations de services et équipements de la Ville de Paris (DILT) à l'Établissement Public Paris Musées .

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention entre la Ville de Paris et l'Établissement Public Paris Musées relative aux modalités de mise à disposition de prestations de services et équipements de la Ville de Paris (DILT) à l'Établissement Public Paris Musées

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention, annexée au présent projet de délibération.

Article. 3. – Les recettes provenant de cette convention seront inscrites au chapitre 70, nature 70878 du budget de l'année 2021 et des années suivantes.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO